
ICANN72 | Semaine de préparation – Mise à jour sur le cadre d'intérêt public mondial
Mercredi 13 octobre 2021 – 14h30 à 16h00 PDT

BETSY ANDREWS: Bonjour et bienvenue à cette séance de mise à jour sur l'intérêt public mondial avec Avri Doria, membre du conseil d'administration, et Ergys Ramaj vice-président soutien à la responsabilité publique. Je m'appelle Betsy Andrews et je serai responsable de la participation à distance pour la séance.

Vous savez qu'il s'agit d'un terme très nuancé, l'intérêt public mondial, mais nous pouvons être d'accord que le comportement approprié rentre dans le cadre de l'intérêt public mondial. Nous vous demanderons donc de respecter les normes et règles de comportement attendues par l'ICANN.

La séance est enregistrée. Les questions et les commentaires soumis dans le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont présentés, comme je l'ai indiqué dans le chat, sous la forme appropriée. Je lirai les commentaires et questions à haute voix pendant le temps alloué par Avri et Ergys.

Nous aurons l'interprétation simultanée en anglais, espagnol, français, russe, chinois et arabe. Cliquez sur l'icône d'interprétation sur Zoom et

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

sélectionnez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance. Veuillez l'effectuer maintenant.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom et, lorsque le modérateur de la séance, Avri Doria, dira votre nom, veuillez activer votre micro et prendre la parole. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation. Donc si ce n'est pas encore effectué, veuillez l'effectuer maintenant en cliquant sur l'icône d'interprétation de Zoom et choisir votre langue préférée.

Si vous parlez, indiquez votre nom pour la transcription et la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si ce n'est pas l'anglais. Ensuite donnez-nous un peu de temps pour passer d'une langue à l'autre. Veuillez parler lentement et clairement. Si vous parlez trop, un petit peu comme moi, et bien pour assurer une interprétation précise, ralentissez le débit.

Veuillez également mettre en sourdine toutes les notifications.

N'oubliez pas que pour les questions, utilisez le menu déroulant pour les questions et sélectionnez « répondre à tous les panélistes et participants ». Vous devez effectuer cela sans quoi vous ne communiqueriez qu'avec moi et l'équipe technique. Et je pense que vous avez mieux à faire.

Donc veuillez noter que les discussions privées ne sont possibles qu'entre les panélistes dans le format Zoom webinaire. Tout message sera également vu par les hôtes de la séance, co-hôtes et panélistes.

Pour visualiser la transcription en temps réel, veuillez cliquer sur le bouton « close caption » dans la barre d'outils Zoom.

Je vais maintenant donner la parole à Avri Doria pour nous parler de l'intérêt public mondial à l'ICANN.

AVRI DORIA:

Merci beaucoup Betsy. Je m'appelle Avri Doria et je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue.

Cela fait pas mal de temps que nous ne nous sommes pas retrouvés et je suis très heureux d'avoir la possibilité de vous parler aujourd'hui avec des invités pour une mise à jour.

Donc l'intérêt public mondial à l'ICANN, c'est quelque chose qui est une priorité du conseil d'administration depuis de nombreuses années maintenant. Nous avons commencé à travailler à comment définir cet intérêt public mondial.

Nous avons passé une année avant d'avoir un cadre de référence qui va nous guider pour prendre des décisions en ce sens.

Moi je suis membre du conseil d'administration qui a été affecté à cela, en tant que priorité opérationnelle. Et c'est pour cela que je travaille avec Ergys.

Donc l'intérêt public mondial a trouvé un cadre de référence. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons depuis quelque temps. Donc durant cette séance, nous allons revenir un petit peu là-dessus, comment nous avons défini ce cadre de référence, comment nous avons

débatu pour mieux cerner ce problème, notamment dans l'espace Wiki que nous avons utilisé.

Donc vous allez avoir plus d'informations à ce sujet d'ici peu. Donc on ne va pas trop rentrer dans les détails, mais nous allons parler des pratiques qui existent pour l'intérêt public mondial, nous avons un document qui existe, qui a beaucoup plus de détail.

Nous allons passer à la diapo suivante.

Donc, comme je l'ai indiqué, la première chose que nous allons effectuer c'est un peu d'historique, parler de considérations clefs ensuite, comment est-ce que l'on peut définir ce cadre de référence, sur quoi est-il basé.

Nous allons parler de ce cadre concernant l'intérêt public mondial, nous allons parler de ce processus, du programme pilote qui existe avec les recommandations SSAD. C'est le premier pilote que nous avons de ce type et Ergys sera en mesure d'en dire plus. Et ensuite nous pourrons passer à des questions.

Donc j'espère que nous aurons le temps pour répondre à vos questions. Et j'aimerais donner la parole à Ergys Ramaj.

ERGYS RAMAJ:

Oui, bonjour à toutes et à tous. L'intérêt public mondial, c'est un sujet qui existe depuis les premiers jours de l'ICANN, depuis sa création. Et la communauté, au fil des années, a beaucoup débattu à ce sujet, et avancé là-dessus dans les actes constitutifs. On indique qu'à l'ICANN cela est lié à la mission de l'ICANN, tout particulièrement la promotion de l'intérêt public mondial et la stabilité opérationnelle de l'internet.

Donc nous devons rester dans le cadre de l'ICANN lorsque l'on définit cet intérêt public mondial. Et cela informe donc beaucoup de conversations que nous avons eues.

Mais nous devons nous concentrer sur ce que doit effectuer ICANN et ce qui est la mission de l'ICANN.

Il faut donc déterminer ce qui constitue l'intérêt public mondial dans le cadre du modèle multipartite et du modèle ascendant.

Avançons s'il vous plait dans la présentation.

L'importance donc de cet intérêt public mondial pour l'ICANN est capturé dans de nombreux documents constitutifs, comme vous pouvez le voir à l'écran. En juin 2018 nous avons nos statuts, nous avons nos actes constitutifs, nous avons nos statuts qui datent même de 2002. Et tout cela parle de l'intérêt public mondial.

Donc cela nous a permis de faire avancer les débats sur l'intérêt public mondial, il y a une meilleure compréhension maintenant de ce concept, au sens large, et dans le contexte de l'ICANN. Et je crois que cela est beaucoup appliqué et mis en contexte.

Un des défis à relever, ça a été d'appliquer et d'opérationnaliser, si on veut, ce concept. Et ce qui est difficile, c'est de trouver une méthode pour incorporer l'intérêt public mondial dans la prise de décision d'une manière cohérente.

Avançons à la diapo suivante.

Donc, voici des informations supplémentaires. Cela revient à quelques années en arrière. Et beaucoup d'entre vous ont contribué à ces efforts.

Il y avait une définition d'intérêt public mondial qui a été proposée par le panel de stratégie en 2014. Mais ce n'était qu'un point de départ. Et ce n'était pas une destination. Nous devons donc continuer à travailler sur ce thème et sur cette définition.

Nous avons eu des séances plénières qui ont été consacrées à cela. Et il y a eu des débats un petit peu plus restreints qui ont donc fait prendre conscience de ce thème. Il y a eu plus de débats, comme l'a dit Avri, sur la définition de l'intérêt public mondial.

Et, si je pouvais résumer cela, il y a ceux qui sont d'accord avec cette définition et d'autres personnes qui nous disent que c'est difficile, au niveau opérationnel, d'utiliser ce concept, on a besoin de quelque chose de plus concret pour y faire référence, on a besoin de paramètres pour définir l'envergure de cet intérêt public mondial dans le cadre de l'ICANN.

D'autre part, on indique que si c'est un concept fluide, contextuel, il ne peut pas s'appliquer à toutes les considérations, quel que soit l'intérêt public mondial aujourd'hui, dans un autre contexte il ne sera plus exactement le même, donc la définition devient obsolète.

Je vais m'arrêter ici pour redonner la parole à Avri et parler un petit peu des efforts que nous avons effectués pour avancer.

Vous avez la parole, Avri.

AVRI DORIA:

Nous avançons dans la présentation.

Donc, historiquement, il n'y avait pas d'outils spécifiques. Mais, pour le conseil d'administration, l'intérêt public était toujours un critère essentiel. Toutes les décisions ont été prises à l'aune de l'intérêt public mondial. Dans le contexte de ses actes constitutifs, de ses statuts. Nous avons un cadre de référence, plutôt que de rechercher constamment une définition. Et peut-être qu'un jour nous réussirons à trouver une définition qui convienne totalement à toutes et à tous, qui sera unique.

Mais ce cadre de référence devrait nous aider, nous guider, pour trouver une structure qui nous permette de travailler et qui nous dise que lorsque l'on est dans l'intérêt public mondial, et bien on peut revenir à ce qui constitue nos ancrs, cet article définissant notre mission.

Donc essayons de faire rentrer cela dans un cadre tout en ayant une flexibilité. Ce cadre de référence, c'est vraiment une déclaration indiquant que nos décisions doivent être prises en prenant en compte l'intérêt public mondial.

Mais nous devons aussi bien comprendre que le modèle ascendant doit être utilisé pour gérer cet intérêt public mondial. C'est ce qui est dit dans nos statuts, dans nos actes constitutifs.

Je suis désolé si j'ai quelques petits problèmes de connexion.

Mais cela doit nous motiver, ce respect de nos actes constitutifs et de nos statuts. Donc nous devons utiliser cette nature ascendante du processus de prise de décision à l'ICANN.

Nous avons donc eu une évolution du processus. Nous pouvons définir les processus du conseil d'administration, mais nous devons nous

assurer de travailler en parallèle avec les processus que nous avons déjà. C'est ça qui va définir le cadre de référence.

Donc il faut s'assurer qu'il n'y ait pas d'obligation de changement sur les processus qui sont déjà utilisés pour développer des politiques à l'ICANN.

Passons à la diapo suivante. Merci.

Donc les documents constitutifs qui nous régissent sont les documents que suit le conseil d'administration et, en tant que membre du conseil, il est vrai que je ne relis pas toujours les différents actes statuts pour voir ce qui y est dit. Mais souvent il faut que je vérifie quelles sont nos limitations, ce qui est admissible.

Et donc, il s'agit d'être ancrés dans les processus multipartites et les procédures qui nous régissent. Cela nous donne une méthode à suivre à chaque situation, pour pouvoir analyser la situation et définir lesquels de ces éléments sur lesquels nous étayons notre travail, lesquels de nos articles et de nos statuts constitutifs nous devrions suivre au moment de prendre des décisions. Autrement dit, comment mettre en correspondance le contexte avec les statuts que nous avons.

Nous nous concentrons sur le contexte, nous vérifions la décision, et lorsqu'Ergys vous parlera de l'application du SSAD, vous en verrez d'autres exemples et j'en parlerai davantage également plus tard, mais ici ce que j'essaye d'expliquer est la philosophie de l'intérêt public mondial, de quoi s'agit-il.

Et bien, suivant ce concept et cette pensée de l'intérêt public mondial, j'adore les discussions qui surgissent. Et beaucoup des concepts et

définitions que nous avons trouvés étaient très élégants et très bien formulés. Mais chacune d'entre elles présentait des exemples qui ne fonctionneraient pas dans notre contexte.

Nous avons fait avec, et nous nous sommes retrouvés dans une situation dans laquelle il fallait que l'on avance. On a tout pris comme orientation et nous nous sommes dit que si la situation avait lieu on devrait utiliser ce concept et faire avec, justement. Mais l'idée que ce cadre et ce concept nous orientent, nous guident et facilitent notre travail avec notre modèle multipartite au moment de prendre des décisions.

De sorte que lorsque le conseil d'administration passe à la prise de décision nous puissions avoir des fondements sur lesquels nous fonder. Si nous travaillons sur tel sujet, s'agissant de l'intérêt public mondial nous avons un statut qui dit X et un autre article qui dit Y. et donc on peut tout contextualiser en même temps pour pouvoir parvenir à une conclusion qui soit cohérente avec l'intérêt public mondial qui est notre engagement à l'ICANN.

Diapo suivante.

Nous en avons déjà un peu parlé. Ce n'est pas un consensus universel, mais il y a eu une compréhension commune entre beaucoup d'acteurs qu'une définition stricte n'est pas disponible. On ne peut pas nécessairement compter sur une telle définition.

L'intérêt public mondial à l'ICANN, et dans presque toutes les situations, implique un certain contexte, il y a un aspect de perspective, surtout parce que ce qui motive l'intérêt public mondial est défini par énormément de facteurs. Ce n'est pas un seul point de vue, mais plutôt

une combinaison équilibrée de facteurs en général. Voilà pourquoi nous travaillons à ce cadre.

Je le disais avant, le cadre ne remplace pas les processus existants. Il sera formalisé, nous en sommes toujours à l'étape du pilote, mais l'idée est de le formaliser dans le cadre de nos processus existant, comme un processus, la manière donc fonctionnent les PDP, les groupes de travail communautaires ne vont pas changer.

Il se pourrait qu'il y ait des questions que les groupes et les processus doivent se poser à la lumière de ce cadre, mais le cadre peut être utilisé indépendamment et ne devrait pas affecter ou avoir un impact nul sur le travail d'élaboration de politique ou de formulation de recommandations.

S'agissant de la détermination de l'intérêt public mondial, nous le fondons sur les déclarations de la communauté, sur les commentaires, le travail de la communauté, et nous croyons qu'il est possible de pouvoir trouver un concept qui corresponde au concept que suit la communauté au moment d'évaluer l'intérêt public mondial et de recevoir également les retours de la communauté à chaque étape. Il s'agit donc d'un outil. Il n'est pas là pour nous imposer quoi que ce soit, il est là pour nous orienter, pour nous aider, mais non pas pour limiter nos débats ou les possibilités d'élaboration de politique pour poursuivre notre mission.

Le cadre nous permet d'évaluer cela de manière cohérente, justement. Donc il s'agit d'un outil, un outil que peut utiliser le conseil d'administration mais qui, nous l'espérons, pourra également être utile

pour la communauté et qui pourrait évoluer pour devenir un outil que la communauté utilisera.

Voilà pourquoi nous espérons que la mise en correspondance avec les statuts constitutifs et son intégration là-dedans pourra nous aider à faire l'analyse des différentes questions et formuler des recommandations.

Je vois déjà des petits bouts de ce concept qui apparaissent, lorsque nous recevons des avis, des recommandations, étant donné que la communauté reprend certains de ces points, formule des déclarations par rapport aux statuts et à leurs liens avec l'intérêt public mondial lorsqu'une décision est prise. Lorsqu'un PDP prend en considération un commentaire, les opinions reçues au moment d'une consultation ou de passer en revue un document, encore une fois ce cadre permet que les déclarations et les perceptions accumulées de l'intérêt public mondial soient consolidées. De sorte que lorsque le conseil d'administration reçoit une recommandation ou un avis, doit décider comment faire ou trouver un équilibre qui représente l'intérêt public mondial au moment d'adopter une résolution ou une autre, cela puisse être un outil qui nous permette de mieux faire ce travail.

Diapositive suivante ;

Il s'agit d'un processus. Il existe un cadre et nous avons élaboré, conçu un processus pour l'utiliser au sein du conseil d'administration. Ce n'est pas une procédure qu'on a suivie pour toutes les décisions du conseil d'administration, il y en a qui sont simples, directes, qui n'impliquent pas énormément de problèmes qui pourraient ou pas représenter l'intérêt public mondial. Il y a beaucoup de thématiques qui ont des

points communs et pour lesquelles il n'est pas nécessaire de faire cette évaluation. Mais le conseil d'administration, en définitive, doit considérer s'il est nécessaire ou pas d'utiliser ce cadre.

Dans le contexte de notre pilote, nous avons choisi deux candidats – Ergys en parlera davantage d'ailleurs – il y en a un de ces pilotes qui comment à peine d'ailleurs, et le SSAD était quelque chose dans lequel il semblait y avoir beaucoup de questions et discussions sur le fait de savoir si le SSAD correspondait à l'intérêt public mondial ou pas, dans quel sens, dans quel sens non.

Donc toutes ces questions y sont comprises, il y a différents intérêts publics différents qui apparaissent ici.

Avec les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, il en est de même. Si vous évaluez les commentaires et recommandations que nous avons reçus vous verrez qu'il y a beaucoup de discussions sur l'intérêt public et sur le fait de savoir si une décision correspond ou pas à l'intérêt public.

Donc toutes ces informations ascendantes peuvent être reprises et utilisées pour l'élaboration de ce cadre. Et ça nous permet également de définir s'il s'agit d'un bon projet pour essayer d'y appliquer notre cadre ou pas, en fonction de la fréquence avec laquelle on en parle.

Diapositive suivante.

On a ici les différentes catégories. Les voilà.

Donc au lieu de présenter tout le processus, je me suis dit qu'on pouvait en reproduire une partie, mais je voulais évoquer quelles étaient les différentes catégories que nous avons identifiées. Donc l'idée est de

passer par un processus pour déterminer s'il s'agit de quelque chose d'utile. Nous travaillons sur le pilote...

Pardon, il faudrait que je revienne en arrière sur mon schéma pour pouvoir mieux expliquer.

Il est difficile peut-être pour vous de lire le texte, mais en définitive l'idée ici est de montrer quelles sont les catégories que nous évaluons puis nous considérons les différentes questions. Nous évaluons les pilotes, nous vérifions s'il y a un consensus sur le sujet, nous faisons un récapitulatif de la question et nous procédons à la prise de décision. Il y a différents moments où la communauté est informée. Il y a un Wiki où nous informons la communauté de tout cela. Nous passons toujours par différents processus et nous publions également les fondements de toutes nos résolutions qui seraient indépendantes, bien sûr, de l'usage ou pas de cet outil.

Le responsable du conseil d'administration qui doit vérifier le respect de l'intérêt public mondial doit vérifier si le cadre a été utile ou pas, si le processus devrait être révérifié ou pas, si le processus est utile ou pas.

Et je parle de cela pour le pilote, mais il s'agit d'un rôle qui devrait être là pour tous nos projets. Ça pourra changer et évoluer au fil du temps, mais en fonction de cette analyse, le conseil pourra retravailler ce concept, faire part de ses retours à l'organisation ICANN, élaborer une boîte à outils de l'intérêt public mondial pour être sûr que la communauté en soit pleinement informée, nous verrons s'il s'avère logique de l'utiliser à la cible entreprise. Et, tout au long, nous allons publier les mises à jour sur ce travail.

La séance présente est une de ces mises à jour, mais à chaque fois nous vous tiendrons au courant.

Diapo suivante.

En ce moment, nous en sommes au point où nous avons déjà décidé que le cadre sera utilisé, qu'il y a différentes catégories qui ont déjà été définies. Elles sont au nombre de 5 et constituent une consolidation des articles de l'acte constitutif et des statuts constitutifs.

Je recommanderais que vous relisiez ces documents en détail, la discussion pour parvenir à ce point-là a été assez prolongée, on a déjà passé par ce travail, mais ça fait partie de la discussion.

Alors, on cherche une coordination technique par exemple. S'agissant de la coordination technique de l'ICANN, nous voyons quelles sont les catégories d'intérêt public qui sont impliquées: que l'internet soit stable, sécurisé, ouvert, résilient, interopérable. Ce sont des points séparés, mais lorsque... Attendez, je cherche ici parce que j'ai différentes références...

Lorsque vous évaluez tous ces points-là, vous allez voir que l'on commence par ces termes et puis on cherche les citations. Vous verrez que dans le document il y a des citations où l'on reprend ce texte. Et donc si l'on parle de diversité, par exemple, il y a un statut constitutif qui parle de la possibilité du flux libre d'information, de l'ouverture, du respect de la mission de l'ICANN dans toutes ses activités, de la coordination de l'ICANN, donc numéro 3, ou que l'internet doit être ouvert, transparent, interopérable et suivre le processus d'élaboration de politique ascendant multipartite.

Donc pour chacun de ces termes, vous allez trouver des expressions, des statuts constitutifs.

Donc tout au long de notre travail le cadre est toujours en lien avec ce qui est consacré sur les statuts constitutifs.

S'agissant des politiques et pratiques de l'ICANN, elles doivent être assujetties aux limitations de l'article correspondant du statut constitutif toujours dans la portée de la mission et des valeurs fondamentales de l'ICANN reconnaissant les droits humains internationaux tels que reconnus par le droit international applicable et le droit correspondant.

Donc voilà le texte qui a été repris. Par exemple, pour l'article 27.2 où l'on parlait des limitations à la portée de la mission et des valeurs fondamentales de l'ICANN.

Je sais que je pourrais parler à longueur de jour, et ce n'est pas l'idée, mais voilà pourquoi je conseille de revenir vers les textes, de revenir sur les textes et de les consulter. Parce que ce faisant, vous pourrez trouver qu'il y a des points qui ne sont pas là, qu'il y a des lacunes, du texte manquant. Et nous cherchons toujours à identifier cela. Parce qu'il s'agit d'un cadre et le cadre évolue en fonction des commentaires que font les gens.

Je vais m'arrêter là et redonner la parole à Ergys pour la diapo suivante.

ERGYS RAMAJ:

Merci, Avri. Donc, le conseil d'administration a identifié deux possibilités de faire des tests, deux cas. Donc, ce que nous voulions faire c'était un exercice qui soit pertinent, qui soit en temps voulu. Donc nous avons

tout d'abord pensé à SSAD, aux recommandations sur SSAD. Et, deuxièmement les recommandations des procédures ultérieures SubPro.

Nous sommes très près de la première phase du programme pilote avec les recommandations SSAD. Durant ce processus, la communauté est encouragée donc à partager son expérience.

Donc, le programme pilote existe dans le concept des opportunités qui existent pour mieux gérer les ressources.

La question qui est posée fait partie de cet exercice et, je cite, quel impact, s'il y en a un, est-ce que les recommandations de la phase 2 de l'EPDP ont sur l'intérêt public mondial tel qu'évalué pendant le cadre procédural qui a été publié en juin 2020 et qui est actuellement en phase pilote.

Donc nous avons réfléchi aux recommandations, avec à l'esprit l'intérêt public mondial, donc en ce qui concerne l'étendue ou l'envergure, à quel point la communauté prend en considération l'intérêt public mondial dans ses recommandations.

Deuxièmement, comment ce cadre pourrait être utilisé dans un travail futur et, enfin, si ces considérations prises en compte pouvaient avoir été plus facilitées par l'utilisation du cadre de référence intérêt public mondial.

Nous avançons. Et nous avons également réfléchi à des étapes.

Premièrement, à quel point les communautés vont s'intéresser à cet intérêt public. Avri a déjà dit quelques mots à ce sujet. Étape suivante, appliquer les questions au cadre de référence et aux recommandations.

Quel est le raisonnement derrière tout cela. Et quels sont les différents points de vue et considérations à prendre en compte pour le travail qui a été apporté par les communautés.

Donc nous avons identifié 8 recommandations en tout. Ces recommandations se partagent en trois catégories. La stabilité et la sécurité, la responsabilité, la transparence et la responsabilité fiscale. Nous avons regroupé tout cela et nous avons appliqué ce cadre et nous avons vu si les communautés ont pris cela en compte, y compris dans les recommandations minoritaires dans les 8 recommandations que nous avons identifiées. Cela nous a permis de voir s'il y avait une divergence, s'il y avait un soutien fort, s'il y avait un soutien moins puissant.

Donc ça c'est le dernier transparent. Nous avons nos observations. À la suite de la première moitié du programme pilote, il semble que la communauté a pris en compte l'intérêt public mondial dans son raisonnement.

Deuxièmement, les différents points de vue ont été pris en compte. Ce processus avance et nous savons que la communauté peut continuer à identifier des domaines potentiels de convergence, tout particulièrement dans la phase de mise en œuvre et ceci présente une possibilité d'avoir un effet levier sur ce cadre et d'assurer que l'intérêt public soit respecté.

Les rapports provenant de SSAD et des recommandations SubPro vont être analysés dans notre rapport final qui sera partagé avec le conseil d'administration et la communauté.

L'objectif final de tout cela, c'est de montrer comment ce cadre peut être utilisé par la communauté à l'avenir.

Donc je vais m'arrêter ici dans ma présentation. Je pense que nous avons donné beaucoup d'information, mais que vous avez maintenant un meilleur point de vue, une meilleure idée de cette thématique de ce programme pilote.

Avri, je ne sais pas si vous voulez dire quelques mots de plus ou bien si nous pouvons ouvrir aux questions.

AVRI DORIA:

Oui, je crois que c'est plus intéressant de répondre aux questions. Je crois que nous avons déjà reçu quelques questions. Donc Betsy, dites-nous quelles questions nous devons répondre.

BETSY ANDREWS:

Oui, je vais lire les questions et si vous avez des questions supplémentaires, indiquez-le, pas dans le chat, dans le Q&A, dans l'endroit réservé aux questions. Cela nous permettra de répondre aux questions si on n'a pas eu le temps aujourd'hui, on y répondra plus tard.

Donc en ce qui concerne l'intérêt public mondial, l'ICANN très souvent voit des limites lorsque des thèmes dépassent le cadre de référence ou la mission de l'ICANN. Mais sommes-nous tous limités par cela ? Y a-t-il la possibilité pour la communauté de l'ICANN de débattre dans des listes de diffusion ou dans d'autres manifestations, de débattre de l'intérêt public et du rapport qui existe avec le travail de l'ICANN ?

Avri, vous voulez répondre à cette question ?

AVRI DORIA:

Oui, je peux essayer. On peut essayer tous les deux je crois d'y répondre, s'il y a des manquements dans ma première réponse.

Donc nous ne pouvons pas, en tant que conseil d'administration de l'ICANN, contrôler ce qui est débattu sur une liste de diffusion, mis à part le comportement approprié. Donc, théoriquement, il n'y a rien pour limiter ce que les SO et les AC et les unités constitutives, les RALO, les ALS décident de dire. Et comment est-ce que cela rentre en ligne de compte dans le modèle ascendant de l'ICANN ? C'est une bonne question parce que nous sommes limités dans nos actions, en effet, nous devons rester dans le cadre de nos missions.

Mais, personnellement, je ne vois pas de limite à ce qui est débattu dans les listes de diffusion, par exemple.

J'entends souvent dire : ce n'est pas vraiment en rapport avec l'ICANN et on est aux confins de la mission de l'ICANN et on s'en éloigne. Cela est parfois dit. Mais je crois que la communauté, avec son modèle ascendant, parle de beaucoup de sujet. Mais par contre, le conseil d'administration est limité et doit uniquement travailler dans le cadre de la mission de l'ICANN.

Ergys, vous voulez peut-être rajouter quelque chose.

ERGYS RAMAJ:

Oui, merci Avri. Je suis tout à fait d'accord. Et comme cela a été mentionné au début de la conversation, certaines conversations dans le passé ont dépassé en effet le cadre de l'ICANN et sa mission, mais ont néanmoins informé le débat. Donc cela ne limite pas, en effet, les

conversations que nous pouvons avoir. Mais cela doit être néanmoins en rapport avec notre mission. Nous avons nos textes constitutifs qui doivent être respectés également.

BETSY ANDREWS:

Merci. Nous allons passer à la question suivante. Quelle forme cet outil pourrait-il prendre ? Un logiciel peut-être ? Et comment on va utiliser cet outil dans le cadre d'un PDP.

AVRI DORIA:

Tout d'abord, ce n'est pas un logiciel, c'est un document avec des processus et des procédures, c'est des considérations que nous observons. Nous posons des questions, nous mettons cela dans les documentations que nous recevons, mais ce n'est pas du tout un outil informatique. Ce n'est pas non plus une partie requise d'un PDP, ce n'est pas une obligation.

C'est tout à fait intéressant pour un PDP, et ces questions peuvent être en rapport et ces commentaires peuvent être en rapport avec des opinions exprimées. Mais il n'y a pas d'obligation pour un PDP d'utiliser ce cadre de référence, cette détermination, cette documentation.

C'est la GNSO qui pourrait décider que cela vaut la peine et que cela soit donc intégré dans les processus. Mais ce n'est pas une partie de ce programme pilote, ce n'est pas l'intention du conseil d'administration de requérir cela, d'influencer ce processus en ce sens. Mais nous pensons que c'est un outil utile qui peut nous aider à mieux travailler.

BETSY ANDREWS: Merci beaucoup, Avri. Ergys ?

ERGYS RAMAJ: Non, je n'ai rien à rajouter.

BETSY ANDREWS: Nous allons passer à la question suivante. Est-ce que vous pouvez expliquer le résultat de l'examen de SSAD par rapport aux trois points que vous avez indiqués ?

ERGYS RAMAJ : Oui, nous avons posé ces trois questions et les résultats préliminaires et les observations initiales sont que la communauté a pris en compte l'intérêt public et développé des recommandations.

Le GPI pourrait être très utile à l'avenir pour que nos processus soient plus cohérents et cela faciliterait le travail de la communauté à l'avenir.

Il y a une observation par rapport aux recommandations de mise en œuvre, la communauté pourrait utiliser ce type de processus également.

BETSY ANDREWS : Merci Ergys. Avri, vous voulez rajouter quelque chose ? Très bien donc nous allons passer à la question suivante : est-il possible d'avoir une définition universelle de l'intérêt public mondial ? Qui voudrait répondre à cela ?

AVRI DORIA: Je crois que cela pourrait être trouvé une fois que nous avons effectué un travail, un travail très important. Donc, je n'ai rien à rajouter.

BETSY ANDREWS: Très bien, donc la réponse à cette question était non.

AVRI DORIA : Ça peut se faire, il faut garder l'espoir, tout est possible.

BETSY ANDREWS: Avri est pleine d'espoir. En attendant, passons à la question suivante : quelle est la sauvegarde pour être sûr que le cadre n'est pas invoqué par le conseil d'administration afin de défaire le travail de politique de la communauté. Les résultats des PDP ne sont pas toujours populaires, y compris les résultats qui n'apportent pas de modification au statu quo. Comment le conseil d'administration s'assurera-t-il que cela ne protège pas exclusivement le groupe qui aura exercé le plus de pression une fois que chaque PDP aura été conclu. Il serait très démoralisant de savoir que cela est utilisé pour éviter le travail de la communauté qui prend beaucoup d'années à conclure, en général.

Et sur le chat on demandait qui devrait utiliser cet outil. Donc peut-être vous devriez qui devrait utiliser cet outil à l'avenir.

AVRI DORIA: Bien. L'organisation et le conseil devraient l'utiliser. L'organisation pour effectuer ses recherches, organiser son travail d'ODP et autres et le conseil d'administration pour prendre des décisions.

Donc c'est eux deux qui devraient ou pourraient l'utiliser. Qui pourrait l'utiliser c'est les secteurs de la communauté qui sentent que cela pourrait leur être utile.

Mais revenons à la partie difficile de la question. Comment éviter que cet outil soit utilisé à des fins nuisibles pour que le travail de la communauté qui a pris 5 ans ne soit mis en œuvre ? Et je pense que c'est le principal ici. Si c'était utilisé ainsi ce serait un outil mort qui ne durerait point.

Mais, toutefois, ce problème d'éviter que les personnes qui exercent le plus de pression puissent contrôler le processus, lorsque leurs intérêts sont contraires aux résultats de la communauté, le principal est de considérer – et c'est le principal de la discussion – si le conseil d'administration, au moment de faire son analyse et d'évaluer les recommandations, pourrait répondre à tous les avis reçus.

L'hypothèse est que si le GPI était évoqué il faudrait toujours en discuter dans le cadre du processus d'élaboration de politique tout au long du processus, je veux dire, et ce processus devrait probablement répondre à la question.

Alors la question qui se posera à ce moment-là sera de savoir si le thème, la question a été couverte, si ces considérations sont comprises. Et les statuts disent que l'engagement est nécessairement primaire et que les statuts doivent être utilisés de manière équilibrée.

Ça ne va pas nous empêcher de l'utiliser ou de mal l'utiliser, mais si la GNSO ou, je ne sais pas, une équipe de révision ou autre, se trouvait dans la situation d'avoir une question de KPI qui n'est pas bien résolue dans le travail reçu de la GNSO ou de l'équipe de révision ou d'un groupe

de travail intercommunautaire, il faudra leur poser la question. Il faudra revenir à la GNSO pour leur dire : voyez, voici ce que nous considérons, nous avons un problème, nous ne pouvons pas tout simplement prendre une décision, je ne pense pas que la communauté aille l'accepter.

Et je pense que c'est ça l'une de nos principales directrices.

BETSY ANDREWS: Oui, pardon Avri, votre son s'est entrecoupé, je pensais que vous aviez fini votre intervention. Mais allez-y.

AVRI DORIA: Non, vous faites bien, en fait je parle trop. Mais ce que j'essaye de dire, en définitive est qu'il n'y a pas de police qui va l'empêcher, mais il y a une communauté ne l'accepterait pas. Et je pense que le conseil d'administration en est conscient.

BETSY ANDREWS: Merci Avri. Ergys, souhaitez-vous ajouter quoi que ce soit à la réponse avant de passer à la question suivante ?

ERGYS RAMAJ: On peut passer la question suivante, merci.

BETSY ANDREWS: Bien, la question suivante est : l'objectif est-il d'avoir des contributions de politique de toutes les unités constitutives qui incluent une

perspective par rapport à la correspondance de chaque contribution avec le cadre d'intérêt public mondial ?

AVRI DORIA:

Et bien, lorsqu'il y a quelque chose qui va avoir un impact sur l'intérêt public mondial, ceux qui formulent les recommandations ou soumettent un avis ou, autrement, créent des recommandations devraient le considérer.

Mais comme je le disais, comme Ergys l'a dit, nous n'avons pas l'intention d'imposer cela dans le processus, de le forcer. Nous sentons que c'est une conviction bien enracinée, mais si le processus va au-delà de toutes ces conditions dans les statuts constitutifs, le résultat final devrait, en fait, se rapprocher de l'intérêt public mondial étant donné la nature ascendante de notre organisation, la diversité d'acteurs, d'opinion, les discussions prolongées, le fait que les discussions soient ouvertes à tous, le fait que tout soit enregistré, écrit, archivé. Cela veut dire que nous avons déjà beaucoup d'informations.

Or, il serait utile d'avoir cela si quelqu'un veut le faire, bien sûr.

BETSY ANDREWS:

Merci Avri. Ergys, des ajouts ?

ERGYS RAMAJ:

Oui, j'aimerais encourager la communauté en fait à profiter de ce cadre. Nous voudrions pouvoir tester le cadre, le mettre à l'essai en termes de ses limitations, voir quelles sont les leçons apprises et les améliorations potentielles qui pourraient être apportées à l'avenir.

Donc en peu de mots, oui. On voudrait bien.

BETSY ANDREWS: Merci. Très bien. Avant de passer à la question suivante, je voudrais demander à Mark ou à Susanne d'écrire la question qui a été envoyée sur le chat à travers la fonction question réponse, comme ça je pourrais la lire, ce sera plus facile de la trouver.

Question suivante : ce cadre est très exhaustif ; mais dans un exemple particulier, pourriez-vous expliquer ce qui arriverait dans un processus où une détermination ou une décision est prise mais que les recommandations de la communauté n'ont pas appliqué l'intérêt public mondial pour y parvenir ?

AVRI DORIA: Oui, je pense avoir dit déjà, il faudra reposer la question à la communauté. En discuter davantage avec la communauté, voilà mon idée.

BETSY ANDREWS: Très bien. Ergys ?

ERGYS RAMAJ: Non, c'est bon, merci Besty.

BETSY ANDREWS: Très bien. La question suivante dit : dans un exemple pour tester les limites de la mission de l'ICANN, si la communauté disait que le réchauffement global était dans l'intérêt public, l'organisation et le

conseil d'administration pourraient-ils dire que leur mandat est d'utiliser des sources d'énergie renouvelable et que les bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre ne devraient utiliser que ces sources ?

ERGYS RAMAJ: Oui, en fait il faudrait voir quels sont les résultats, quelles sont les contributions de la communauté, quel est le lien entre les recommandations et l'intérêt public et la mission. Et à partir de cela on devra évaluer.

BETSY ANDREWS: Avri ?

AVRI DORIA: Oui. La position de ces exigences de bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre, si on décidait que quelque chose était une préoccupation de type public et d'intérêt public, on pourrait dire que ça retomberait sur d'autres implications. Serait-ce la cas, je pense qu'on ne pourrait pas imposer ce type d'exigence, mais cela dépendrait d'une discussion de la communauté en définitive.

BETSY ANDREWS: Merci Avri. Je vais maintenant lire un commentaire : si la communauté n'est pas limitée et si une question d'intérêt public mondial ou un ensemble de questions d'intérêt public mondial sont discutées de manière relativement informelle au sein d'un groupe de discussion intercommunautaire détache et, peut-être que l'on pourrait avoir un

responsable au nom du conseil d'administration qui vérifie l'intérêt public mondial, en tant que liaison, pourrait-on examiner les résultats récapitulatifs des discussions des groupes et examiner s'il y a quelque chose qui correspond à la mission ou même recommander au conseil d'administration d'élargir sa mission un peu pour intégrer et répondre à ce qui a été considéré de manière informelle par le groupe de discussion intercommunautaire indépendant, cela dépendra de la manière dont sera créé le poste du responsable du conseil d'administration. Et si ce n'est même pas dans la sphère du responsable du conseil d'administration il devrait y avoir une forme de mécanisme de liaison qui devrait être considéré pour trouver une manière de discuter les questions d'intérêt public mondial de manière plus générale. Il est important de trouver une manière de considérer cela parce que ça arrive dans un forum multipartite mondial et indépendant.

Et, autre question, je pense qu'il est bon d'admettre que le cadre, si utilisé en cohérence avec le conseil d'administration et l'organisation, cela aurait probablement une influence inévitable pour les processus de la communauté au moment de formuler des recommandations de politique.

Mais je remarque également qu'une partie du cadre prévoit la mise à jour du cadre à la fin du processus. Et je pense que c'est ça la clef. C'est-à-dire que si la recommandation de la communauté ne correspond pas avec le cadre d'intérêt public mondial ça pourrait également vouloir dire que le cadre devrait être ajusté ou que les recommandations devraient être considérées davantage. Est-ce bien le cas ?

Avri ? Oui, allez-y.

AVRI DORIA:

Oui, pardon, je voulais intervenir tout de suite. JE pense que ça fait partie de la discussion. Et surtout une fois qu'on aura conclu le pilote. On travaille avec ce projet pilote cette année pour ces deux recommandations de PDP. On verra quel en est le résultat et ce que la communauté constate par rapport au résultat de ce processus.

On verra à ce moment-là si le cadre a fonctionné ou pas, pourquoi oui, pourquoi pas. Comment le modifier, comment l'améliorer. Et si après ce pilote on décidait qu'il s'agit de quelque chose que l'on voudrait utiliser non pas en tant que pilote mais en tant que partie du processus de décision du conseil d'administration au long terme, suite à chacune des décisions qui devraient être enregistrées, et une fois que les fondements pour la prise de décision auront été publiés, nous devons toujours revenir dessus et e réviser.

Donc il doit être souple, il doit pouvoir évoluer, en essayant de comprendre ce que nous essayons d'avoir en tant qu'intérêt public mondial pour ne pas finir par avoir une définition explicite de ce qu'est l'intérêt public mondial, mais plutôt un historique de cas, une sorte de jurisprudence qui inclue des exemples, des cas, une base de connaissance de ce que représente l'intérêt public mondial ou pas, dans les différents cas. Merci.

BETSY ANDREWS:

C'est très clair Avri, merci. Ergys, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

ARGYS RAMAJ:

Non pas du tout, merci Besty.

BETSY ANDREWS: Très bien. Alors, pour préciser il semble que la question qui est posée donnait un exemple d'intérêt public mondial qui était évalué de manière rétroactive. Était-ce exclusivement en fin du pilote ou l'intérêt public mondial sera-t-il évalué à chaque fois à l'avenir ?

ERGYS RAMAJ: L'une des recommandations qui restent de notre exercice montre qu'il serait beaucoup plus effectif d'avoir un cadre qui soit utilisé parmi les recommandations et non pas en tant que procédure de révision à la fin. Alors, ce n'était pas dans le but d'utiliser le cadre à l'avenir mais pour ce pilote que nous avons ainsi procédé.

BETSY ANDREWS: Avri, vous avez quelque chose à dire en plus ?

AVRI DORIA: Non, tout simplement que nous n'avons pas l'intention d'analyser les décisions précédentes en utilisant cet outil. Il serait intéressant de lire les résultats de ce travail, mais ce n'est pas le cas.

BETSY ANDREWS: Merci. Il nous reste une autre question. Si vous avez des questions qui n'ont pas été envoyées à travers la fonction questions et réponses, envoyez-les tout de suite.

La question qui nous reste est : la catégorie d'intérêt public mondial responsabilité et transparence implique-t-elle que l'ICANN a l'obligation non seulement d'être elle-même et transparente envers le public mais également de veiller à ce que ses parties contractantes,

comme les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, soient responsables et transparentes envers les membres du public au moment d'utiliser les prérogatives reçues de l'ICANN ? Ergys, vous voulez commencer ?

ERGYS RAMAJ: Non, je pense qu'il vaut mieux que je cède l'honneur à Avri, Betsy.

AVRI DORIA: Merci. Question difficile. Merci. Vous posez toujours des questions [langue anglaise].

Le fait que l'on ait une relation qui est définie par des contrats de manière bilatérale, très souvent, montre que nous devons, bien sûr, essayer de garantir que ce que fait l'ICANN ou ce qu'est l'ICANN soit responsable et transparent. Mais qu'il y a une certaine distance entre ces garanties à l'interne et nos essais de travailler ainsi avec les contractants, les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement. Mais il n'est pas simple d'établir cette relation.

BETSY ANDREWS: Merci beaucoup Avri. Avez-vous une question supplémentaire ou bien y a-t-il des commentaires nouveaux à effectuer ?

Dans ce cas, je vais vous donner la parole pour conclure.

ERGYS RAMAJ: Oui, j'aimerais remercier tous les participants pour une excellente conversation. S'il y a d'autres questions ou commentaires sur ce sujet,

n'hésitez pas à me contacter ou à contacter Avri, nous serons très heureux de répondre à vos questions ou commentaires.

Et j'aimerais remercier tout le personnel d'ICANN Org ainsi que les interprètes. Avri, vous avez peut-être des commentaires de conclusion à nous présenter ?

AVRI DORIA:

J'aimerais vous dire merci, c'est important d'avoir ce genre de conversation qui n'est pas terminée. Nous allons la poursuivre, merci à toutes et à tous.

BETSY ANDREWS:

Ceci conclut notre séance. Nous apprécions la participation de tous et nous vous souhaitons une excellente continuation.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]